

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CINTEGABELLE**

Envoyé en préfecture le 02/09/2022 à 14h02 2022.07.04
Reçu en préfecture le 02/09/2022
Affiché le 05/09/2022
ID : 031-213101454-20220829-2022_07_04-DE

Objet : RAPPORT D'ACTIVITE DU SPEHA 2021

Date de la convocation : 23/08/2022

L'an deux mille Vingt-deux, le vingt-neuf août à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr Sébastien VINCINI, Maire.

Présents : VINCINI Sébastien, COURBIERES Monique, CLANET Martine, LEQUEUX Pierre, NEMETH Lise, FALGA Corinne, LOURDE André, REMY Jean-Louis, LE TUMELIN Didier, VAZQUEZ Corinne, POUIL Marie-Christine, M. DEGUITRE Jérémy, Mme LEGER Aurore, Mme PELISSIER Jennifer, Mme CHADROU Sylvie, M. FOU DI Kamel, MISTOU Sabine ;

Excusés : M. DAUVERGNE Joël, M. PONS Romain

Absent : M. BLANC Loïc

Procurations: SALVAYRE André à André LOURDE, Mme ALAUZY Gisèle à Monique COURBIERES, Mme GABBERO Laury à Pierre LEQUEUX

Secrétaire : Mme Lise NEMETH

Monsieur le Président a ouvert la séance.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 02 mai 2007, les services publics de l'eau doivent réaliser un rapport annuel relatif au prix et à la qualité de leur service. Ce rapport annuel est un document réglementaire obligatoire qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers.

Le document est transmis aux mairies pour validation.

M. REMY présente le rapport annuel 2021 du SPEHA (Service Public de l'Eau Hers Ariège). Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

LE CONSEIL Ouï l'exposé de Monsieur le Maire prend acte de la communication du rapport d'activité 2021 du SPEHA

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme.

Elus	23
Présents	17
Votants	20
Exclus	0

Le Maire,
Sébastien VINCINI